PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 janvier 2023 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan – BOUVERET Maryse - COZ Loïc – FINAND Françoise - BRUCHON Dominique (procuration de DELUCHI Franck) - SEIGLE Philippe – LAMBERT Corine - DEZARNAUD Sylvie - CAIZERGUES Claire – ANTUNES Nathalie - PINGET Marie-Claude – ROUZIER Frédéric

Excusés DELUCHI Franck - POIPY Lionel

Absent : ARMANDO Pierre-Louis

Nombre de conseillers municipaux : 15
Présents : 12
Quorum : 8

Secrétaire de séance : ROUZIER Frédéric

POINT N°1 : URBANISME

1° Dossiers d'urbanisme

Examen de deux déclarations préalables. Les dossiers situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable sont transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.
Les avis de dépôt des dossiers sont affichés en mairie.

2° Déclaration d'intention d'aliéner

- Parcelles concernées : section AC N°366, 375
111, montée de l'embranchement
La commune n'est pas intéressée par ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption.

3° Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

- Une rencontre est prévue en février avec les services de la CC EBER et le bureau d'études retenu pour l'élaboration du PLUi. Cette première réunion de travail permettra de faire un état des lieux de la commune et d'évoquer les enjeux, les problématiques et les perspectives de développement.

POINT N°2 : PARTICIPATION COMMUNALE AU DEPLOIEMENT DU BUS ITINERANT FRANCE SERVICES MSA EN MILIEU RURAL

♦ Le dispositif France Services MSA s'inscrit dans le cadre des priorités fixées par l'agence nationale pour la cohésion du territoire au titre de ce label :
• Un renforcement de l'offre de service via l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives propres aux 9 partenaires de FRANCE SERVICES (Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFiP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur) et à ceux qui adhéreront au projet local, publics comme privés.
• Un ancrage local et un renforcement du maillage territorial,
• Un engagement à la résolution des difficultés : l'accompagnement sera réalisé par des agents polyvalents aux démarches propres à chacun des partenaires et permettra une relation privilégiée avec les interlocuteurs désignés par chacun des opérateurs du bouquet de services.
La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône s'engage à un maillage de son territoire avec le dispositif du bus France service de la MSA.
Pour notre secteur, le bus stationnera rue de la guillotière à Beaurepaire le mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 16 h 30 à 16 h, dès ce mois de janvier.
Le conseil municipal, à l'unanimité,
- Approuve la prise en charge financière de 870 € sur 3 ans, soit une contribution de 290 € par année de fonctionnement
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre EBER CC et la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°3 : TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS DE LA LECTURE PUBLIQUE

♦ Conformément à l'esprit du réseau des médiathèques ECuME d'EBER CC visant à l'uniformisation des règlements, le conseil municipal, à l'unanimité,
Décide d'adopter la tarification suivante au sein de la médiathèque municipale :
• 5 € par an l'inscription individuelle
• Gratuité jusqu'à 18 ans et aux collectivités de la Communauté de Communes

POINT N°4 : GITES DE TOURDAN

1° Equipement des cuisines
La société INSIDE CUISINE est retenue au regard des critères déterminés (qualité, ergonomie, etc…). L'installation est prévue début mars.
Equipement gîte 1 : 8.819 € ttc
Equipement gîte 2 : 9.835 € ttc

2° Literie
La société DECHAUMET est retenue.
Equipement gîte 1 : 7.098,50 € ttc
Equipement gîte 2 : 11.133.00 € ttc

Restera à acheter, la vaisselle et du mobilier extérieur

POINT N°5 : DESIGNATION DE REFERENTS

Suite à la demande de Mr le Préfet :

- M. ARGOUD Yvan est désigné en qualité de référent laïcité de la commune.
- M. BRUCHON Dominique est désigné en qualité de référent incendie et secours de la commune.

POINT N°6 : FINANCES

1° Prospective financière

- Une prospective financière sera demandée au service de gestion comptable de Roussillon pour déterminer les capacités financières de la commune dans les prochaines années.

2° Vote du budget

- Le budget de la commune sera voté cette année le 24 mars à 18 h.
- Deux séances de préparation par la commission des finances sont programmées les 2 mars et 8 mars.

POINT N°7 : RESEAUX

1° Voirie

- Une demande est faite pour l'installation d'un abribus au carrefour chemin de Gambaloup – chemin du clot.

2° Réseaux d'électricité et France Télécom

- Programme enfouissement Armanet intempéries

Le conseil valide les travaux :
concernant le réseau France Télécom :
- Le montant prévisionnel des travaux est de 69.053 € ttc
- Le montant restant à charge de la commune est de 53.846 € ttc

concernant le réseau d'électricité :
- Le montant prévisionnel des travaux est de 289.101 € ttc
- Aucun reste à charge de la commune

- Programme enfouissement Revel intempéries

Le conseil valide les travaux :
concernant le réseau France Télécom :
- Le montant prévisionnel des travaux est de 40.823 € ttc
- Le montant restant à charge de la commune est de 30.349 € ttc

concernant le réseau d'électricité :
- Le montant prévisionnel des travaux est de 332.308 € ttc
- Aucun reste à charge de la commune

3° Cheminement piéton et sécurisation montée de l'Embranchement

- Un cheminement sur le bas de la montée de l'embranchement et le chemin de Parjat est à l'étude par le service voirie de la CC EBER pour sécuriser les piétons. Le pré-projet a été soumis aux services du Département pour accord.

♦ Les éléments principaux sont présentés au conseil. Un exposé plus précis sera fait après le retour du Département.

POINT N°8 : INTERCOMMUNALITE

♦ Une ligne de transport Beaurepaire – Péage de Roussillon va ouvrir prochainement.
♦ Le débat d'orientation budgétaire est prévu en février.
♦ Le transfert à EBER des bâtiments des communes, pour lesquels la communauté de communes exerce une compétence est à l'étude.
♦ La communauté de communes poursuit l'étude de l'harmonisation du système de collecte des ordures ménagères.

POINT N°9 : CCAS

1° 100 ans de Mme COCHE, doyenne de la commune

♦ Une réception est prévue le 19 janvier à Tourdan pour mettre à l'honneur Mme COCHE et fêter ses 100 ans avec sa famille, ses amis et les élus.

Le Maire
Yvan ARGOUD

MAIRIE DE REVEL-TOURDAN
38 Isère